

Communiqué de presse

Paris, le 21 février 2017

# La finance alternative en France

- Une activité multipliée par deux entre 2015 et 2016
- La place du crowdfunding confirmée, avec +40 % de fonds collectés entre 2015 et 2016

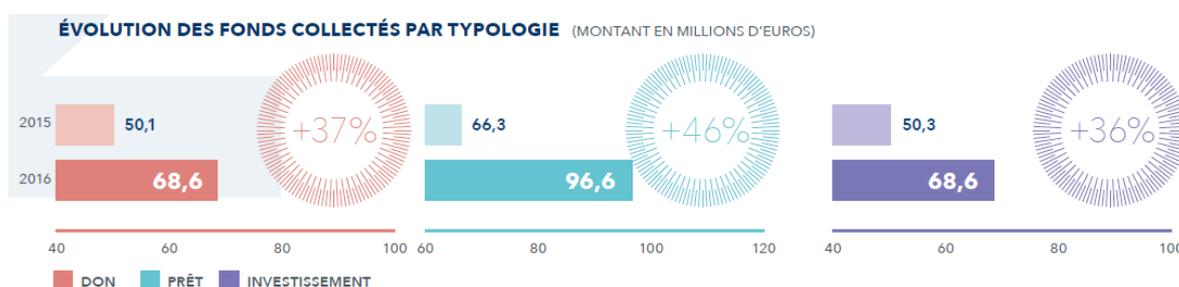
Depuis 2013, l'association professionnelle Financement Participatif France (FPF) publie le baromètre de référence de la finance participative (ou crowdfunding) en France. En 2017, KPMG et FPF s'associent pour cette nouvelle édition. Avec plus de 100 % de progression entre 2015 et 2016, la finance alternative confirme s'inscrire durablement dans le paysage du financement en France.

- La finance alternative en France : une progression de 100 % entre 2015 et 2016.
- Le crowdfunding : un mode de financement de plus en plus ancré et populaire, avec 2,6 millions de financeurs en France.
- L'âge moyen des financeurs du crowdfunding, très inférieur à celui des financeurs traditionnels.

## La finance alternative en France : une progression de 100 % entre 2015 et 2016.

En 2016, la finance alternative confirme s'inscrire durablement dans le paysage du financement en France, avec une très nette croissance entre 2015 et 2016 : en 2015, 297 Millions € de fonds étaient collectés ; en 2016, le montant atteint 629 Millions €. « Cette très forte croissance est notamment due à la création de nouveaux projets et de nouvelles plateformes, ainsi qu'à une hybridation de plus en plus prégnante des modèles. », explique **Nicolas Lesur, Président de Financement Participatif France**.

Dans ce paysage français de la finance alternative, la place du crowdfunding est confirmée, avec +40 % de fonds collectés. Toutes les typologies progressent : +37 % pour le don, +46 % pour le prêt et +36 % pour l'investissement.



## Le crowdfunding : un mode de financement de plus en plus ancré et populaire, avec 2,6 millions de financeurs en France.

Le nombre de financeurs de projets continue sa progression : ils sont désormais 2,6 millions en 2016 contre 2,3 millions en 2015. « *Ce mode de financement est de plus en plus populaire chez les Français. C'est d'autant plus important qu'en parallèle, nous observons une chute des actionnaires individuels passés de 7 à 3 millions en 10 ans.* », explique **Fabrice Odent, Associé KPMG, responsable des activités Financial Services**. « *Un phénomène que nous expliquons également par le profil des financeurs, qui a nettement évolué.* » En 2016, 20 % de projets participatifs supplémentaires ont également été financés : il s'agit de 21 375 projets, contre 17 775 projets en 2015.

## L'âge moyen des financeurs du crowdfunding, très inférieur à celui des financeurs traditionnels.

Portrait-robot des financeurs de projets :

### — Les financeurs par don

Des projets « jeunes » : près de la moitié des financeurs a moins de 34 ans ; seuls 28 % d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus.

### — Les financeurs par prêt

Des projets plus « équilibrés » : un tiers pour les 18-34 ans, un tiers pour les 35-49 ans, un tiers pour les plus de 50 ans.

### — Les financeurs par investissement

Ce sont des projets qui demandent davantage d'expérience : la majeure partie des financeurs appartient à la catégorie 50 ans et plus ; les 18-24 ans ne représentent que 18 % des financeurs.

« *Dans l'ensemble, l'âge moyen demeure très inférieur à celui des financeurs de produits financiers traditionnels : accessibles, 100 % digitaux, ces projets parlent aux générations les plus jeunes qui ont grandi avec Internet.* » explique **Mikaël Ptachek, Senior Manager KPMG, spécialiste Fintech**.

## Méthodologie

### Profil des répondants

- 76 plates-formes ont été interrogées, qui peuvent avoir plusieurs modèles transactionnels.
- 3 répondants pour cagnotte en ligne ; 2 pour fonds de prêts aux entreprises en lignes ; 3 répondants pour prêt à la consommation ; 1 répondant pour solidarité embarquée ; 72 répondants en finance participative dont 36 en prêt (16 en prêt rémunéré à destination des entreprises, 13 en prêt en obligation, 4 en prêt minibons / bons de caisse et 4 en prêt non-rémunéré) ; 33 répondants en don (26 en don avec récompense et 7 en don sans récompense) et 23 en investissement (21 en capital et 2 en royalties).

Sont considérés comme plate-forme de crowdfunding, les sites Internet permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés. Ils sont immatriculés comme Intermédiaire en financement participatif, comme Conseiller en investissements participatifs ou comme Prestataire de services d'investissement.

## Contacts

### KPMG

Marion Giroud  
[mgiroud@kpmg.fr](mailto:mgiroud@kpmg.fr) – 01 55 68 91 50 – 06 13 89 74 89

Hélène Carlander  
[hcarlander@kpmg.fr](mailto:hcarlander@kpmg.fr) – 01 55 68 26 34 – 06 15 92 23 99

### Financement Participatif France

Florence de Maupeou  
[florence.demaueou@financeparticipative.org](mailto:florence.demaueou@financeparticipative.org) – 06 63 60 61 30

---

### **KPMG France**

**Leader de l'audit et du conseil, KPMG France est membre de KPMG International, réseau de cabinets indépendants exerçant dans 152 pays. Nos 8 500 professionnels interviennent auprès des grands groupes internationaux, des ETI et des groupes familiaux, des PME jusqu'aux start-up, dans différents secteurs de l'industrie, du commerce et des services financiers.**

### **Financement Participatif France**

**Financement Participatif France (FPF) est une association loi de 1901 ayant pour objectif la représentation collective, la promotion et la défense des droits et intérêts des acteurs de la finance participative (appelé également crowdfunding) – notamment auprès des autorités réglementaires – pour faire progresser le financement de projets (entrepreneuriaux, culturels, sociaux, humanitaires, etc.) par les citoyens, en particulier en France.**

---

[kpmg.fr/media](http://kpmg.fr/media)



Enoncé en matière de confidentialité | Mentions légales

Informatique et liberté : vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978) en envoyant un email à l'adresse suivante : [hcarlander@kpmg.fr](mailto:hcarlander@kpmg.fr)

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.